



# Évolution de la fréquence des sinistres 2014–2023 en assurance RC automobile

## Contenu

<b>1.</b>	<b>Nombre de sinistres en RC tourisme et affaires.....</b>	<b>2</b>
	<i>Fréquence des sinistres en RC tourisme et affaires .....</i>	<i>2</i>
	<i>Fréquence des sinistres avec dommages corporels en RC tourisme et affaires .....</i>	<i>3</i>
	<i>Nombre de sinistres en RC tourisme et affaires <math>\geq</math> 125.000 euros .....</i>	<i>4</i>
	<i>Fréquence des sinistres suivant l'âge et le sexe .....</i>	<i>6</i>
	<i>Nombre de sinistres et charge des sinistres avec/sans dommages corporels en RC tourisme et affaires.....</i>	<i>8</i>
	<i>Nombre de sinistres et charge des sinistres en RC tourisme et affaires &lt;125.000 euros / <math>\geq</math>125.000 euros.....</i>	<i>8</i>
<b>2.</b>	<b>Fréquence des sinistres par catégorie de véhicules en RC automobile.....</b>	<b>10</b>
<b>3.</b>	<b>Conclusions.....</b>	<b>14</b>
	<i>RC tourisme et affaires.....</i>	<i>14</i>
	<i>Comparaison entre différentes catégories de véhicules en RC automobile .....</i>	<i>14</i>

## 1. Nombre de sinistres en RC tourisme et affaires

### Fréquence des sinistres en RC tourisme et affaires

La fréquence des sinistres en assurance responsabilité civile (RC) tourisme et affaires est définie comme le nombre de sinistres - le véhicule assuré en RC pour tourisme et affaires étant en tort ou partiellement en tort et le sinistre étant survenu au cours de la période considérée - divisé par le nombre total de véhicules assurés en RC pour tourisme et affaires au cours de la période considérée.

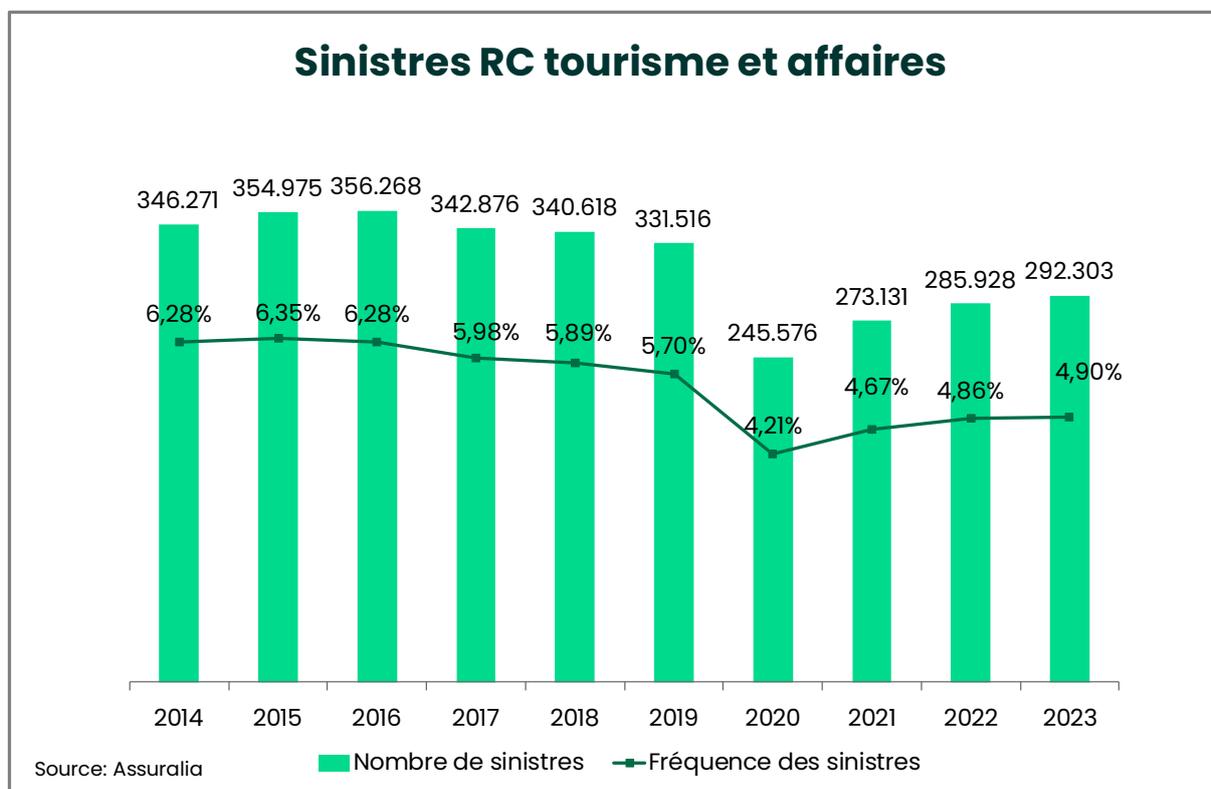
En 2023, la fréquence des sinistres en RC tourisme et affaires s'établit à 4,90 %. Ce qui signifie qu'au cours de cette année, 1.000 véhicules assurés ont causé, en moyenne, 49 sinistres. Ou encore : en 2023, près d'1 véhicule assuré sur 20 a causé, en moyenne, un sinistre.

En multipliant la fréquence des sinistres par le nombre total de voitures, on obtient une estimation du nombre total de sinistres (en tort ou partiellement en tort).

Nombre de véhicules pour tourisme et affaires au 31 décembre (source : Febiac)									
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
5.511.080	5.587.415	5.669.766	5.735.280	5.782.684	5.813.776	5.827.195	5.851.682	5.877.949	5.963.882

Fin 2023, le parc automobile belge comptait 5.963.882 véhicules. Le nombre total de sinistres en RC tourisme et affaires est ainsi estimé à 292.303 en 2023.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution de la fréquence des sinistres et le nombre de sinistres RC tourisme et affaires survenus durant la période 2014-2023.



La fréquence des sinistres en tourisme et affaires a diminué chaque année au cours de la période 2014-2020, exception faite d'une légère hausse en 2015. En 2020, la baisse a été très significative : la fréquence des sinistres a baissé de 26 % par rapport à 2019 pour s'établir à 4,21 %. Les confinements et la limitation des déplacements en raison de la crise sanitaire causée par le Covid-19 ne sont certainement pas étrangers à cette baisse en 2020. En 2021, 2022 et 2023, la fréquence des sinistres augmente pour s'établir respectivement à 4,67 %, 4,86% et 4,90 % mais elle reste à un niveau sensiblement inférieur à celui de la période 2014-2019. La prolongation de la crise Covid en 2021 et le télétravail, introduit massivement pendant la crise Covid, depuis 2022 ont eu un effet positif sur la fréquence des sinistres.

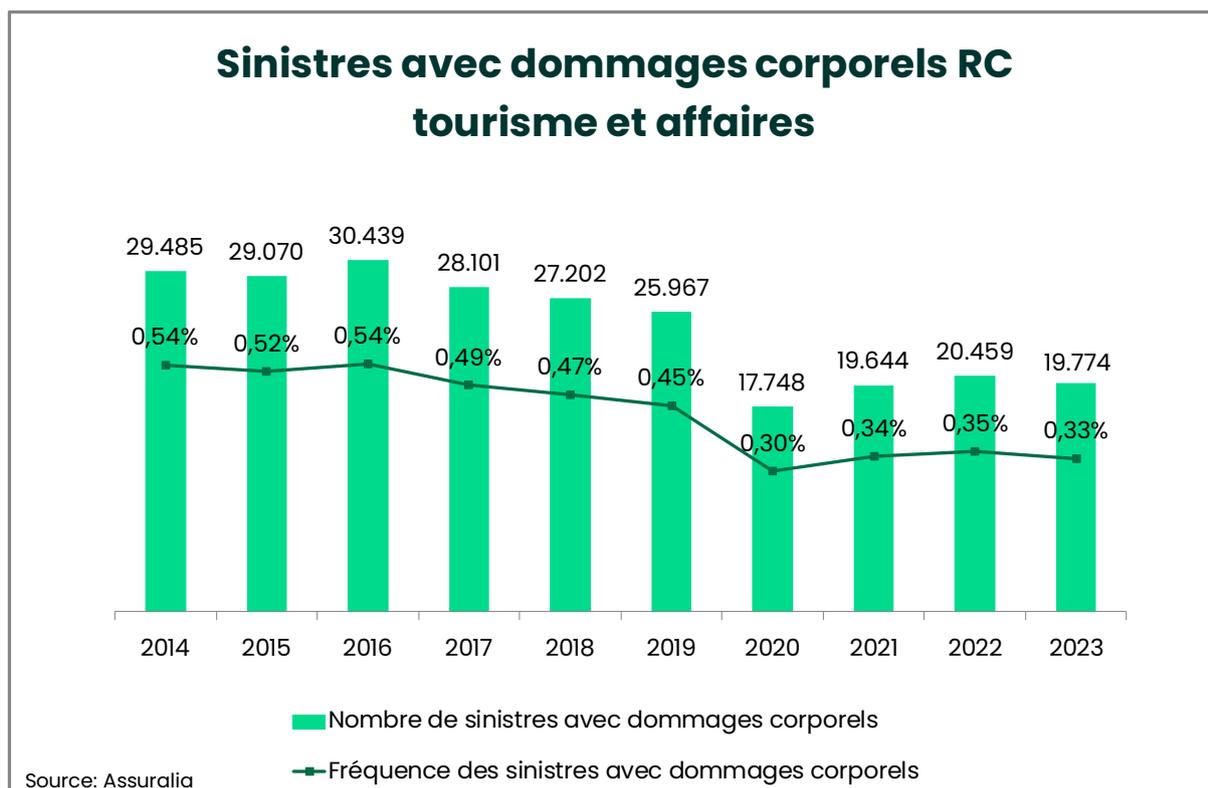
Le nombre de sinistres suit grosso modo la même évolution que celle de la fréquence des sinistres, mais il est également influencé par la croissance annuelle du parc automobile. En 2023, le nombre de sinistres augmente de 6.375 pour s'établir à 292.303.

Si l'on convertit ce chiffre en nombre de sinistres par jour, on obtient 800 sinistres par jour en 2023, contre 783 en 2022, 748 en 2021, 671 en 2020 et 908 en 2019.

### *Fréquence des sinistres avec dommages corporels en RC tourisme et affaires*

La fréquence des sinistres avec dommages corporels en assurance RC tourisme et affaires est définie comme le nombre de sinistres avec dommages corporels – le véhicule assuré en RC pour tourisme et affaires étant en tort ou partiellement en tort et le sinistre étant survenu au cours de la période considérée – divisé par le nombre total de véhicules assurés en RC pour tourisme et affaires au cours de la période considérée. En multipliant cette fréquence des sinistres par le nombre total de voitures, on obtient une estimation du nombre total de sinistres (en tort ou partiellement en tort) avec dommages corporels.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution de la fréquence des sinistres avec dommages corporels et le nombre de sinistres avec dommages corporels en RC tourisme et affaires pour la période 2014-2023.



De 2014 à 2016, la fréquence des sinistres avec dommages corporels est restée quasiment stable. Ensuite, elle a baissé chaque année au cours de la période 2017–2020. En 2020, cette fréquence des sinistres a diminué de 33 % par rapport à 2019 pour s'établir à 0,30 %. Tout comme pour la fréquence de l'ensemble des sinistres, il s'ensuit une hausse en 2021 et en 2022, mais la fréquence des sinistres avec dommages corporels reste bien inférieure à celle de la période 2014–2019. En 2023, elle diminue légèrement pour s'établir à 0,33 %, ce qui signifie que 33 sinistres avec dommages corporels ont, en moyenne, été causés par 10.000 voitures assurées. Ou encore : en 2023, un peu plus d'1 véhicule assuré sur 300 a causé, en moyenne, un sinistre avec dommages corporels.

L'évolution du nombre de sinistres avec dommages corporels pour l'assurance RC tourisme et affaires suit grosso modo celle de la fréquence des sinistres, mais est également influencée par la croissance annuelle du parc automobile. En 2023, le nombre de sinistres avec dommages corporels diminue à 19.774, contre 20.459 en 2022, 19.644 en 2021, 17.748 en 2020 et 25.967 en 2019.

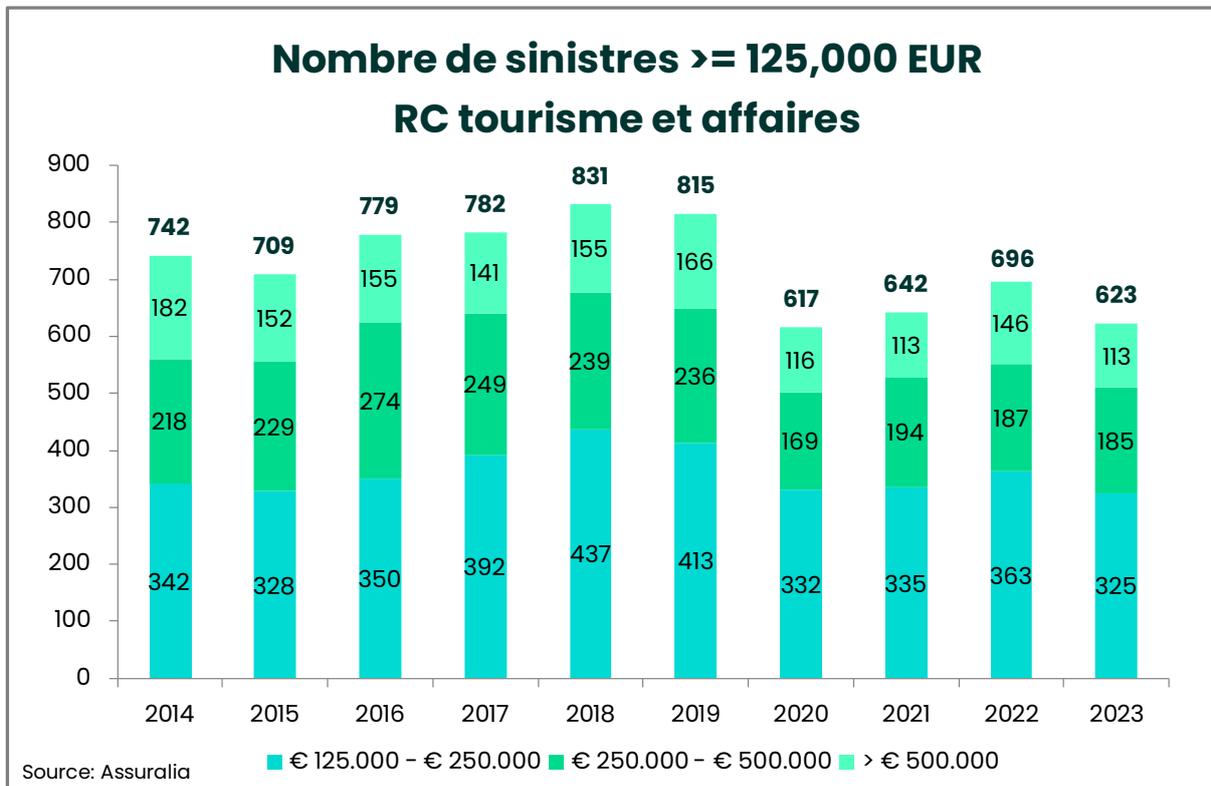
Au cours de la période 2014–2017, la proportion des sinistres avec dommages corporels par rapport au nombre total de sinistres oscillait entre 8,2 % et 8,5 %. Durant la période 2018–2020, cette proportion était en baisse : 8,0 % en 2018, 7,8 % en 2019 et 7,2 % en 2020. Dans la période 2020–2022, cette proportion reste stable et diminue en 2023 à 6,8 % : un peu plus d'1 sur 14 sont des sinistres avec dommages corporels.

#### *Nombre de sinistres en RC tourisme et affaires ≥ 125.000 euros*

Afin de pouvoir suivre l'évolution des sinistres graves, une estimation est effectuée par année du nombre de sinistres avec une charge de plus de 125.000 euros en RC tourisme et affaires. Étant donné qu'il faut un certain temps avant qu'une entreprise d'assurances ait une idée de la gravité d'un sinistre,

les sinistres sont évalués dans cette estimation au 30 juin de l'année suivant l'année de survenance du sinistre. Pour la plupart de ces sinistres, la charge exacte est encore loin d'être établie à ce moment-là, mais il est malgré tout possible de procéder déjà à une assez bonne estimation.

Le graphique ci-dessous indique l'estimation du nombre de sinistres en RC tourisme et affaires avec une charge supérieure à 125.000 euros pour les années 2014 à 2023.



Pour chaque année, ce nombre de sinistres est également scindé en 3 catégories : de 125.000 à 250.000 euros, de 250.000 à 500.000 euros et plus de 500.000 euros.

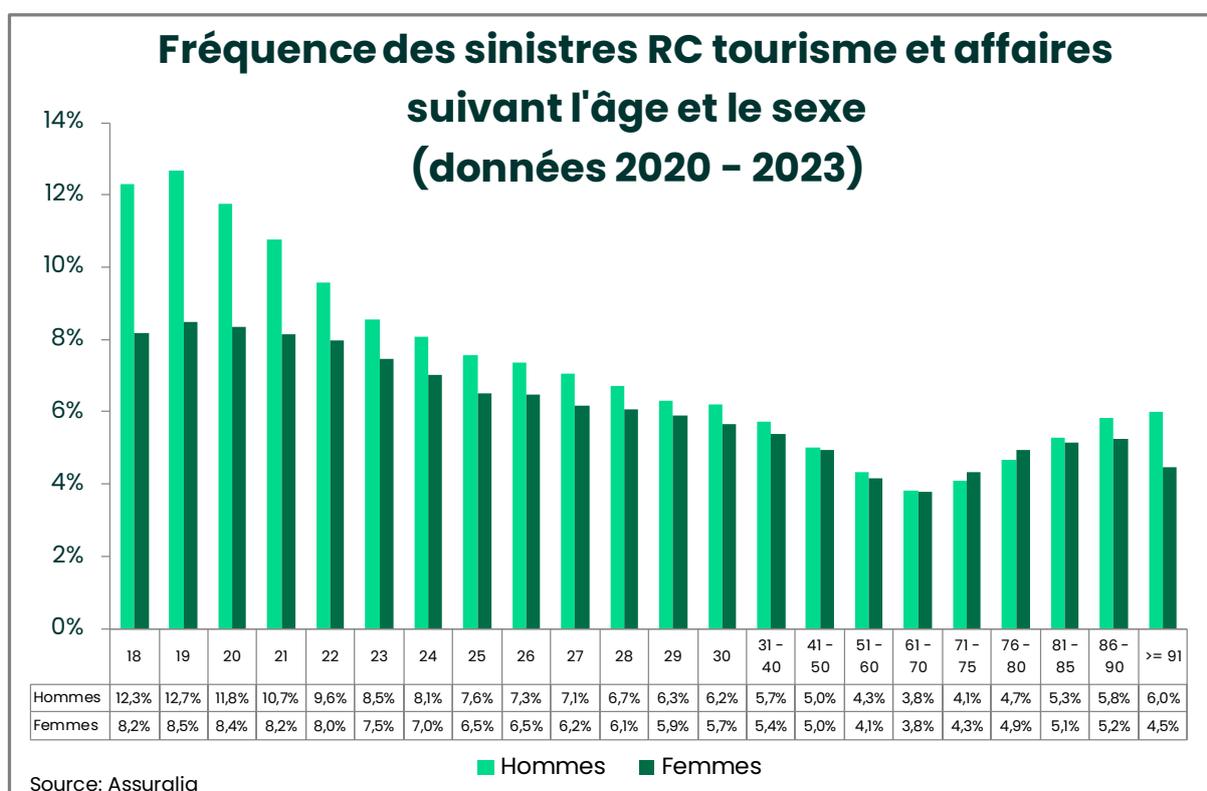
Il ressort de ce graphique que le nombre de sinistres graves s'élève à 623 en 2023, contre 696 en 2022, 642 en 2021, 617 en 2020 et 815 en 2019. La tendance observée pour les sinistres graves est donc une baisse en 2023 succédant à une hausse en 2021 et 2022, comme pour les sinistres avec dommages corporels.

En 2023 le coût moyen par sinistre en RC tourisme et affaires est en baisse : sur la base d'une première estimation à la fin de l'année, celui-ci s'élève à 4.085 soit environ 40 euros de moins qu'en 2022 et près de 220 euros de plus qu'en 2021. 2022 affiche ainsi le coût moyen le plus élevé de la période 2014-2023.

### Fréquence des sinistres suivant l'âge et le sexe <sup>1</sup>

Le graphique ci-dessous donne pour la période 2020-2023 la fréquence des sinistres en RC tourisme et affaires suivant l'âge et le sexe.

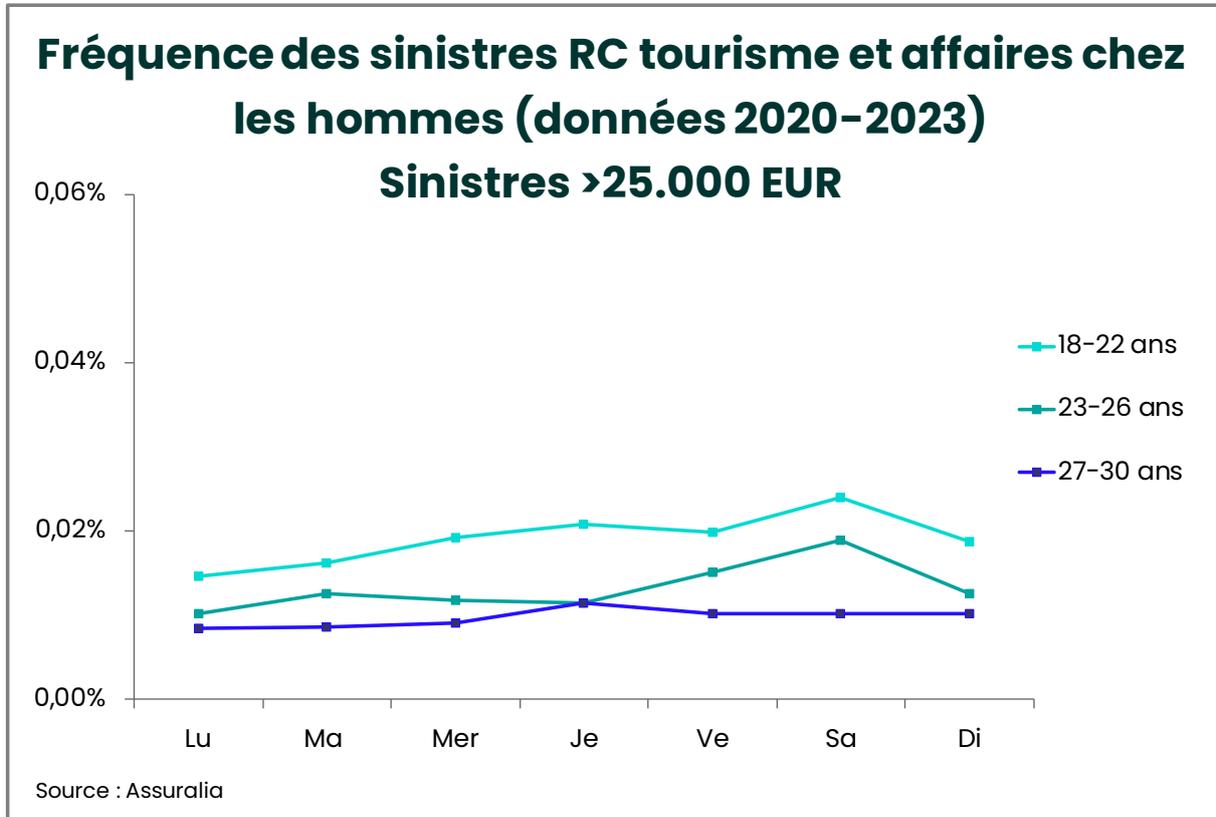
Alors que la fréquence des sinistres globale s'élève à 4,90 % pour la RC tourisme et affaires pour la période 2020-2023, la fréquence des sinistres représente plus du double de cette fréquence globale pour les hommes âgés entre 18 et 21 ans. La fréquence des sinistres se situe à environ 5,4 % pour les femmes âgées de 31 à 40 ans et à environ 5,7 % pour les hommes de la même tranche d'âge. En ce qui concerne les hommes et les femmes âgés de 51 à 75 ans, la fréquence des sinistres est inférieure à la moyenne. La fréquence des sinistres la moins élevée est observée, tant pour les hommes que pour les femmes, dans la tranche d'âge comprise entre 61 et 70 ans révolus. Chez les conducteurs de plus de 75 ans, on constate une légère tendance à la hausse de la fréquence des sinistres.



Bien que la fréquence des sinistres des jeunes conducteurs masculins soit largement plus élevée que la moyenne, une évolution positive est constatée au fil des ans. Ainsi, la fréquence des sinistres des hommes âgés de 18 à 20 ans s'élève à environ 12 % sur la base des données de 2020-2023, tandis qu'elle s'élevait encore à environ 20 % 10 ans auparavant.

<sup>1</sup> Ces données statistiques sont des faits observés dont il ne peut plus être tenu compte dans les tarifs de l'assurance auto depuis fin 2007. Il s'agit là d'une conséquence de la transposition en droit belge de la directive européenne relative à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

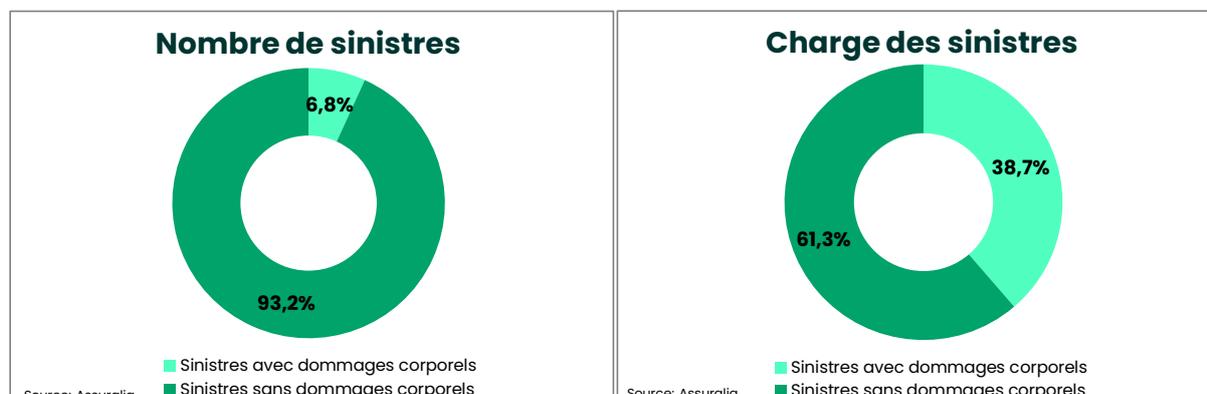
Le graphique ci-dessous donne pour les hommes jeunes, par tranche d'âge, la « fréquence des sinistres > 25.000 euros » pour chaque jour de la semaine. Ce graphique a été établi sur la base de données des années 2020 à 2023. Il révèle une fréquence des sinistres accrue les jours de week-end (y compris vendredi).



Bien qu'il apparaisse à l'analyse des sinistres de plus de 25.000 euros que les hommes jeunes présentent en moyenne une fréquence des sinistres un peu plus élevée les jours de week-end, cette dernière est moins marquée qu'il y a quelques années. Pour les jeunes conductrices, il est moins question, si l'on se base aussi bien sur les chiffres du passé que sur ceux les plus récents, d'une hausse marquée de la fréquence des sinistres les jours de week-end.

### Nombre de sinistres et charge des sinistres avec/sans dommages corporels en RC tourisme et affaires

Les graphiques ci-après donnent pour 2023 la répartition, d'une part, du nombre de sinistres en sinistres avec et sans dommages corporels et, d'autre part, de la charge des sinistres en charge des sinistres avec et sans dommages corporels.



Il en ressort que, si 6,8 % seulement des sinistres donnent lieu à des dommages corporels, ces sinistres représentent 38,7 % de la charge des sinistres.

### Nombre de sinistres et charge des sinistres en RC tourisme et affaires <125.000 euros / ≥125.000 euros

Afin de pouvoir suivre l'évolution de la charge des sinistres graves, une estimation est effectuée par année de la charge moyenne des sinistres de plus de 125.000 euros en RC tourisme et affaires. Étant donné qu'il faut un certain temps avant qu'une entreprise d'assurances ait une idée de la gravité d'un sinistre, les sinistres sont évalués dans cette estimation au 30 juin de l'année suivant l'année de survenance du sinistre. Pour la plupart de ces sinistres, la charge exacte est encore loin d'être établie à ce moment-là, mais il est malgré tout possible de procéder déjà à une première estimation.

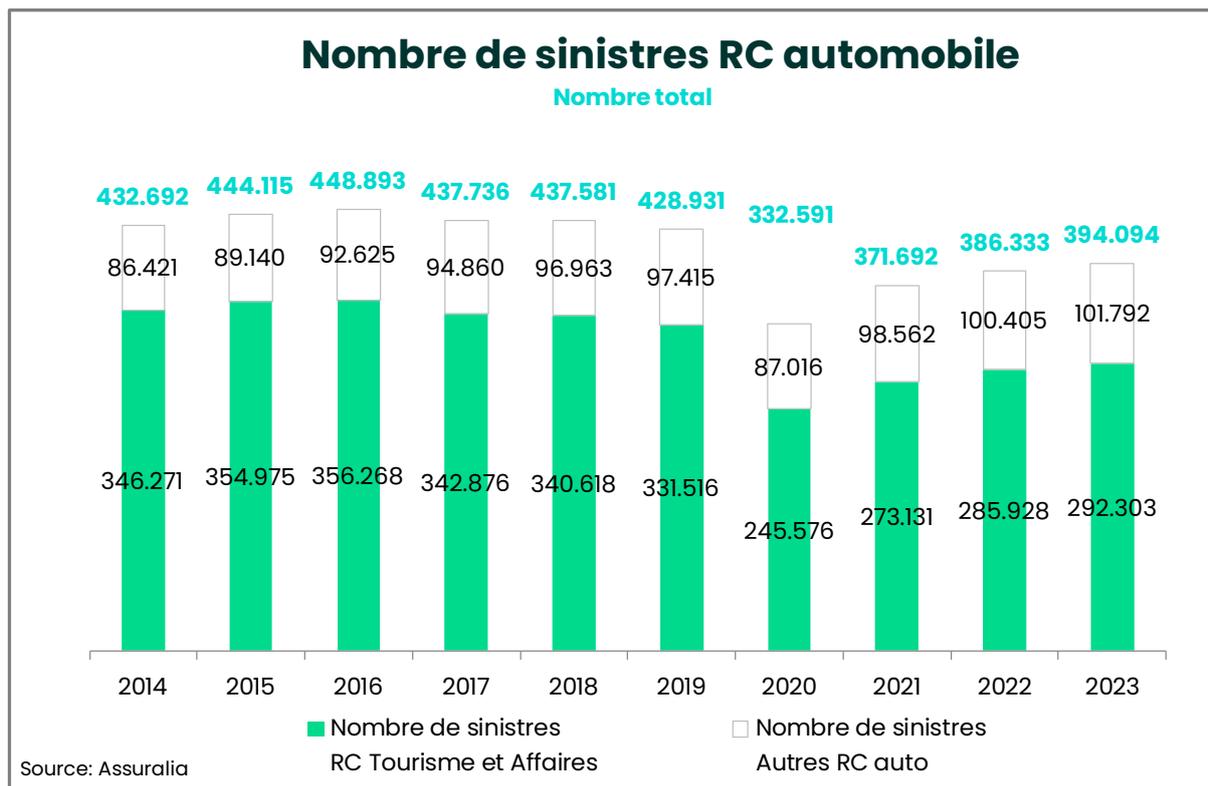
Les graphiques ci-après donnent pour 2023 la répartition, d'une part, du nombre de sinistres en sinistres ≥ 125.000 euros et < 125.000 euros et, d'autre part, de la charge des sinistres en charge des sinistres ≥ 125.000 euros et < 125.000 euros.



Ces graphiques indiquent qu'en 2023, la charge est estimée à plus de 125.000 euros pour 0,21 % seulement des sinistres. L'ensemble de ces sinistres graves représente 23,05 % de la charge totale des sinistres.

## 2. Fréquence des sinistres par catégorie de véhicules en RC automobile

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du nombre de sinistres en RC tourisme et affaires pour la période 2014-2023 évoqué dans la partie 1 du présent rapport, complété cette fois-ci par le nombre de sinistres pour la RC automobile autre que tourisme et affaires, à savoir deux-roues, transport de choses, autobus & autocars, taxis et véhicules de location. Ce graphique montre également l'évolution du nombre de sinistres pour l'ensemble de la RC automobile.



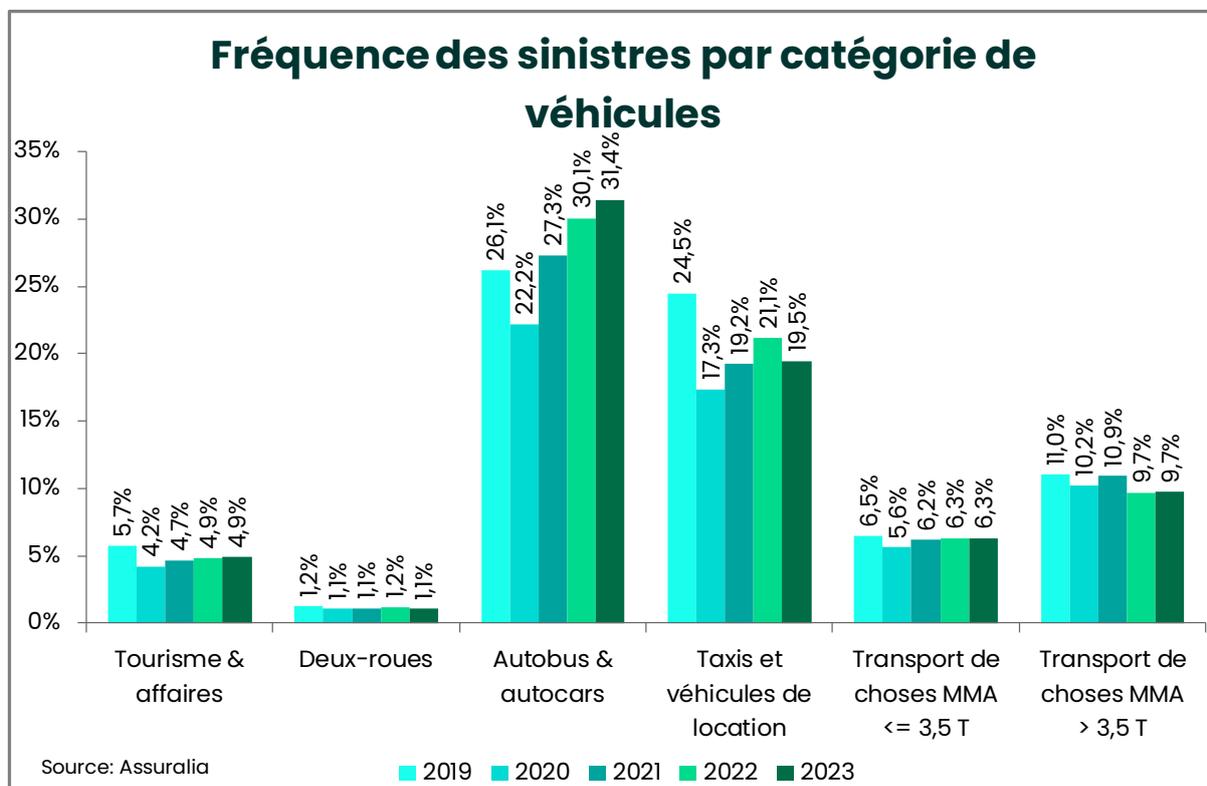
En 2023, le nombre de sinistres en RC automobile autre que tourisme et affaires s'élève à 101.792, soit une hausse de plus de 1.300 par rapport à 2022 et le niveau le plus élevé de la période 2014-2023.

Cette évolution contraste avec celle observée en tourisme et affaires où le nombre de sinistres est sensiblement moins élevé en 2023 qu'au cours de la période 2014-2019. D'un point de vue global, on observe bien une baisse significative de la fréquence des sinistres depuis 2014 pour les catégories de véhicules autres que tourisme et affaires : 5,47 % en 2023, contre 5,52 % en 2022, 5,58 % en 2021, 5,12 % en 2020 et 5,86 % en 2019. La croissance du parc automobile compense toutefois cette baisse. Ainsi, le parc automobile belge compte fin 2023 environ 35 % de véhicules utilitaires légers de plus que fin 2014. À titre de comparaison : le parc de voitures compte « seulement » quelque 8,22 % de voitures supplémentaires fin 2023 par rapport à fin 2014.

Le nombre de sinistres pour l'ensemble de la RC automobile s'élève à 394.094 en 2023. Ce nombre est plus élevé qu'en 2020, 2021 et 2022, mais il est sensiblement inférieur à celui de la période 2014-2019. Le nombre de sinistres le plus élevé atteint pour la RC automobile au cours de cette période est de 448.893 et a été enregistré en 2016.

Les graphiques repris ci-après indiquent pour les années 2019–2023, pour chacune des catégories de véhicules en assurance RC auto :

- ▶ la fréquence des sinistres ;
- ▶ la fréquence des sinistres avec dommages corporels ;
- ▶ le nombre de sinistres  $\geq$  125.000 euros par 10.000 véhicules assurés.

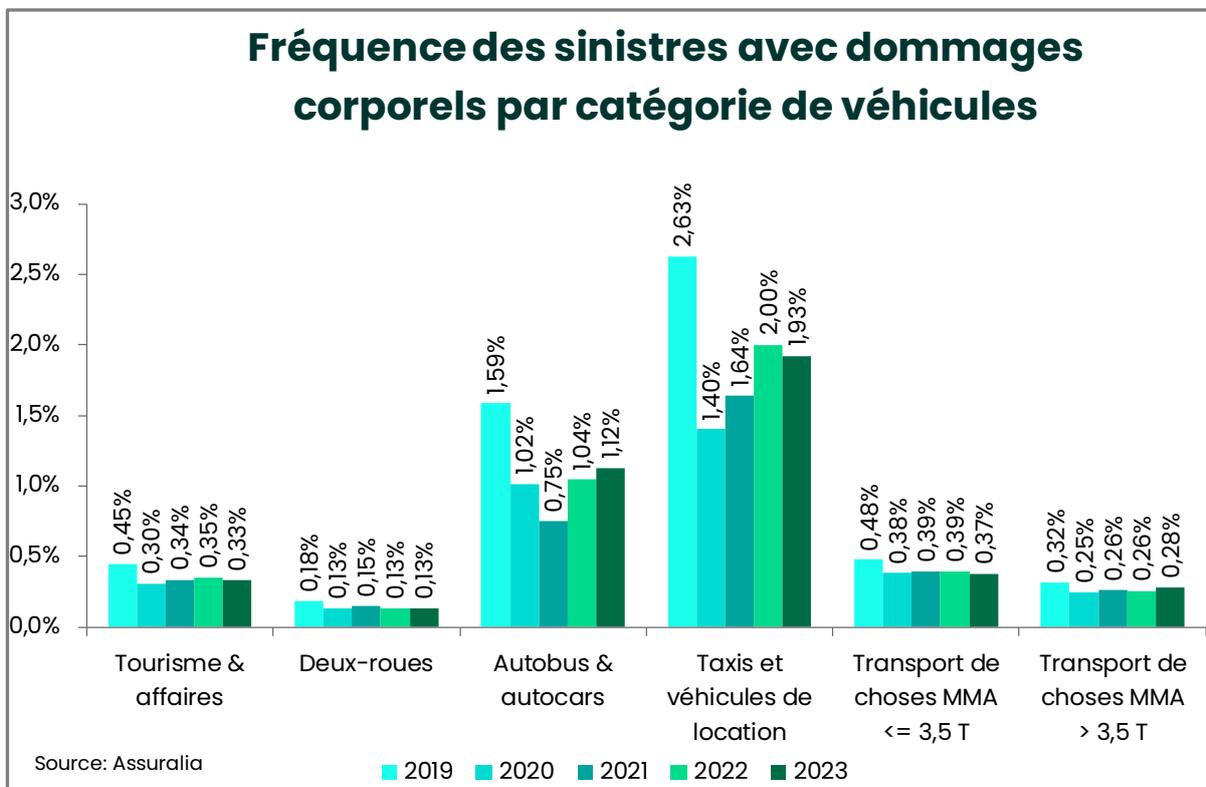


Pour la catégorie « **deux-roues** », la fréquence des sinistres s'établit à 1,1 % en 2023, contre 1,2 % en 2022. La fréquence des sinistres avec dommages corporels reste stable à 0,13 % en 2023. Cette fréquence des sinistres s'élevait à 0,18 % en 2019. Le nombre de sinistres  $\geq$  125.000 euros par 10.000 deux-roues s'établit à 0,49 en 2023 (contre 0,50 en 2022, 0,74 en 2021, 0,50 en 2020 et 0,73 en 2019).

Les fréquences des sinistres pour les catégories « **autobus & autocars** » et « **taxis et véhicules de location** » s'élèvent respectivement à 31,4 % et 19,5 % en 2023 et restent de ce fait à un niveau sensiblement supérieur à celle de la catégorie « tourisme et affaires ».

La fréquence des sinistres avec dommages corporels pour la catégorie « autobus & autocars » augmente depuis 2021 pour s'établir à 1,12 % en 2023. Pour la catégorie « taxis et véhicules de location », cette fréquence des sinistres s'élève à 1,93 % en 2023, contre 2,00 % en 2022, 1,64 % en 2021 et 1,40 % en 2020.

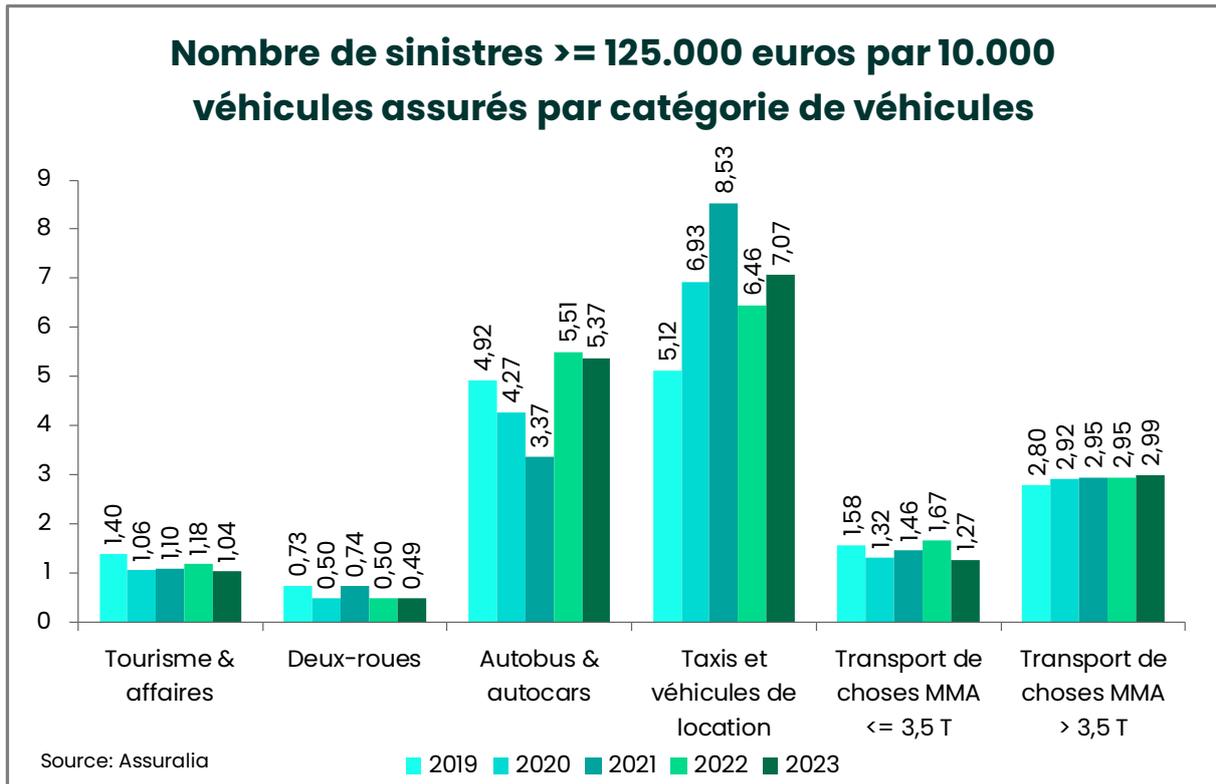
En 2023, le nombre de sinistres  $\geq 125.000$  euros par 10.000 véhicules pour les catégories « autobus & autocars » et « taxis et véhicules de location » s'élève respectivement à 5,37 et 7,07. Les véhicules de ces deux catégories causent non seulement beaucoup plus de sinistres, mais aussi plus de sinistres graves que les véhicules « tourisme et affaires ».



La fréquence des sinistres pour la catégorie « **transport de choses MMA  $\leq 3,5$  T** » se situait à 6,5 % en 2019 pour ensuite baisser à 5,6 % en 2020. En 2021, la fréquence des sinistres augmente à 6,2 % et se stabilise à 6,3 % en 2022 et 2023. La fréquence des sinistres avec dommages corporels s'établit à 0,37 % en 2023, contre 0,39 % en 2021 et 2022, 0,38 % en 2020 et 0,48 % en 2019. Le nombre de sinistres  $\geq 125.000$  euros par 10.000 véhicules est en baisse en 2023 et s'établit à 1,27, contre 1,67 en 2022, 1,46 en 2021, 1,32 en 2020 et 1,58 en 2019.

Par comparaison avec les véhicules de la catégorie « tourisme et affaires », les véhicules de la catégorie « transport de choses MMA  $\leq 3,5$  T » causent en 2023, en moyenne, environ 28,3 % de sinistres de plus et environ 13 % de sinistres avec dommages corporels de plus.

Le nombre de sinistres graves causés par 10.000 véhicules de la catégorie « transport de choses MMA  $\leq 3,5$  T » est quelque 21 % plus élevé en 2023 que celui de la catégorie « tourisme et affaires ».



La fréquence des sinistres pour la catégorie « **transport de choses MMA > 3,5 T** » s’élève à 9,7 % en 2023 et 2022, contre 10,9 % en 2021, 10,2 % en 2020 et 11,0 % en 2019. La fréquence des sinistres avec dommages corporels est en hausse et s’établit à 0,28 % en 2023, contre 0,26 % en 2022 et 2021, 0,25 % en 2020 et 0,32 % en 2019. Le nombre de sinistres ≥ 125.000 euros par 10.000 véhicules s’établit à 2,99 en 2023, soit un nombre légèrement supérieur à celui observé en 2021 et en 2022.

Par comparaison avec les véhicules de la catégorie « tourisme et affaires », les véhicules de la catégorie « transport de choses MMA > 3,5 T » causent en 2023, en moyenne, deux fois plus de sinistres. La fréquence des sinistres avec dommages corporels est toutefois moins élevée en « transport de choses MMA > 3,5 T » qu’en « tourisme et affaires ». Le nombre de sinistres graves causés par 10.000 véhicules de la catégorie « transport de choses MMA > 3,5 T » est presque 3 fois plus élevé en 2023 que ce nombre observé dans la catégorie « tourisme et affaires ».

### 3. Conclusions

#### *RC tourisme et affaires*

La fréquence des sinistres en tourisme et affaires a diminué chaque année au cours de la période 2014-2020, exception faite d'une légère hausse en 2015. En 2020, la baisse a été très significative : la fréquence des sinistres a baissé de 26 % par rapport à 2019 pour s'établir à 4,21 %. Les confinements et la limitation des déplacements en raison de la crise sanitaire causée par le Covid-19 ne sont certainement pas étrangers à cette baisse en 2020. Depuis 2021, la fréquence des sinistres augmente pour s'établir à 4,90 % en 2023 et 4,86 % en 2022 mais elle reste à un niveau sensiblement inférieur à celui de la période 2014-2019. Le nombre de sinistres augmente de 6.375 par rapport à 2022 pour s'établir à 292.303 en 2023. Par comparaison avec la période 2014-2019, il y a en 2023 moins de sinistres et moins de sinistres graves, mais le coût moyen par sinistre est plus élevé.

De 2014 à 2016, la fréquence des sinistres avec dommages corporels est restée quasiment stable. Ensuite, elle a baissé chaque année au cours de la période 2017-2020. En 2020, cette fréquence des sinistres a diminué de 33 % par rapport à 2019 pour s'établir à 0,30 %. Il s'ensuit une hausse en 2021 et 2022 suivis d'une légère baisse en 2023, mais la fréquence des sinistres avec dommages corporels reste bien inférieure à celle de la période 2014-2019. En chiffres absolus, le nombre de sinistres avec dommages corporels diminue en 2023 pour atteindre 19.774, contre 20.459 en 2022, 19.644 en 2021, 17.748 en 2020 et 25.967 en 2019.

#### *Comparaison entre différentes catégories de véhicules en RC automobile*

Alors qu'en 2023, 1.000 véhicules de la catégorie « tourisme et affaires » ont causé en moyenne 49 sinistres, ce nombre s'élève à 195 et plus pour les catégories « autobus & autocars » et « taxis et véhicules de location ». En ce qui concerne les catégories « transport de choses MMA  $\leq$  3,5 T et MMA  $>$  3,5 T », ce nombre s'établit respectivement à 63 et 97. Pour la catégorie « deux-roues », ce nombre reste limité à 11.

En 2023, la fréquence des sinistres avec dommages corporels est la plus élevée dans les catégories « autobus & autocars » (1,12 %) et « taxis et véhicules de location » (1,93 %). Pour les autres catégories, cette fréquence s'élève à moins de 0,40 %.

En 2023, 10.000 véhicules des catégories « taxis et véhicules de location » et « autobus & autocars » ont causé respectivement 7,07 et 5,37 sinistres représentant une charge  $\geq$  125.000 euros. Pour la catégorie « transport de choses MMA  $>$  3,5 T », ce nombre s'élève à 2,99. S'agissant des véhicules des autres catégories, il s'élève à moins de 1,3.